



ARDENNE
METROPOLE

LE MAG



**Jetons moins,
trions mieux !**

ÉDITO

Jetons moins et trions mieux

Ardenne Métropole a lancé fin novembre un plan d'actions visant à réduire le volume de nos ordures ménagères. Ces dernières, enfouies dans des décharges que nous laisserons en héritage à nos enfants, sont en effet taxées par l'État, taxe qui sera passée de 17 à 65 euros la tonne entre 2019 et 2025. Cette augmentation va très vite devenir financièrement insupportable. Étant donné qu'il n'est pas question de reporter cette hausse sur les impôts payés par chacun de nous, nous devons collectivement contribuer à diminuer le tonnage des déchets ménagers de 20 %. En clair, chacun de nous doit parvenir en moyenne à ne sortir que 4 poubelles au lieu de 5 aujourd'hui.

Bonne nouvelle, les tests qui ont été menés régulièrement sur le contenu des sacs poubelles laissés sur les trottoirs les jours de collecte montrent que cette baisse est possible. Les sacs en question contiennent en effet une quantité non négligeable de déchets triables et recyclables, notamment encore beaucoup trop de verre. Le plan d'actions concocté par Ardenne Métropole et détaillé dans les deux pages qui suivent vise donc à inciter chaque habitant de l'agglo, mais aussi chaque entreprise, chaque commerce, chaque administration, à moins jeter et à mieux trier.

L'enjeu est de taille, tant du point de vue écologique qu'économique. Ardenne Métropole mobilise toutes ses ressources pour faire en sorte que nous puissions atteindre cet objectif de réduction de 20 % de nos déchets ménagers, voire aller au-delà. Mais au final, l'issue dépend de chacun de nous. C'est en nous disciplinant, en apprenant à respecter jour après jour les consignes de tri, en acceptant de modifier si besoin nos habitudes d'achat ou de consommation, que nous parviendrons à relever ce pari.

Merci de votre aide !

Boris Ravignon
Président d'Ardenne Métropole
Maire de Charleville-Mézières

Aiglemont
Arreux
Les Ayvelles
Balan
Bazeilles
Belval
Chalandry-Élaire
La Chapelle
Charleville-Mézières
Cheveuges
Cliron
Daigny
Damouzy
Dom-le-Mesnil
Donchery
Étrépiigny
Fagnon
Fleigneux
Flize
Floing
Francheval
La Francheville
Gernelle
Gespunsart
Givonne
Glaire
La Grandville
Hannogne-Saint-Martin
Haudrecy
Houldizy
Illy
Issancourt-et-Rumel
Lumes
La Moncelle
Montcy-Notre-Dame
Neufmanil
Nouvion-sur-Meuse
Nouzonville
Noyers-Pont-Maugis
Pouru-aux-Bois
Pouru-Saint-Rémy
Prix-lès-Mézières
Saint-Aignan
Saint-Laurent
Saint-Menges
Sapogne-et-Feuchères
Sécheval
Sedan
Thelonne
Tournes
Villers-Semeuse
Villers-sur-Bar
Ville-sur-Lumes
Vivier-au-Court
Vrigne-aux-Bois
Vrigne-Meuse
Wadelincourt
Warcq

Démarche zéro déchet



- ◆ Refuser les produits à usage unique, privilégier les achats sans déchet (comme le vrac).
- ◆ Réduire la consommation.
- ◆ Réutiliser, réparer.
- ◆ Recycler ce qui ne peut être réutilisé.
- ◆ Rendre à la terre, composter les déchets organiques.

Jetons moins et trions mieux !

Du 20 au 28 novembre s'est déroulée la Semaine européenne de la réduction des déchets. Comme toutes les collectivités locales en charge de leur collecte et de leur traitement, pour des raisons aussi bien environnementales qu'économiques, Ardenne Métropole doit impérativement diminuer de manière drastique le tonnage des déchets ni recyclés, ni réutilisés et qui finissent donc enfouis.

Ardenne Métropole a donc choisi de s'appuyer sur cette Semaine particulière pour lancer et présenter un plan d'actions et de sensibilisation visant l'ensemble des producteurs de déchets de son territoire : habitants, commerces, entreprises, administrations... Le but visé est clair : parvenir à terme à diminuer de 8.000 tonnes nos déchets ménagers enfouis.

Bon pour l'environnement

Aujourd'hui, nous produisons chaque année 40.000 tonnes de ces déchets (soit une moyenne de 260 kilos par habitant) : 32.000 tonnes collectées lors des tournées en porte à porte et 8.000 tonnes provenant de la benne "encombrants" de nos déchèteries. Grâce à des tests opérés régulièrement sur ces déchets enfouis, nous savons déjà que près de 2.000 tonnes annuelles pourraient être facilement recyclées. Exemple avec le verre : en moyenne, sur le département, chaque habitant jette dans les bennes prévues à cet effet 36 kilos de verre par an. A l'échelle d'Ardenne Métropole, cet apport volontaire n'est que de 30 kilos... Ce sont donc plus de 700 tonnes de verre, matériau réutilisable à l'infini, qui se retrouvent chaque année en décharge.

Au final, ces quelque 40.000 tonnes de déchets ménagers finissent enfouis dans des décharges géantes que nous laisserons en héritage à nos enfants et petits-enfants.

Bon pour le porte-monnaie

Outre cet aspect environnemental, l'enfouissement de ces déchets a un coût que supporte Ardenne Métropole. Coût qui va croître de manière automatique : l'Etat perçoit en effet une taxe (TGAP, ou Taxe générale sur les activités polluantes) qui frappe les déchets ainsi enfouis. Entre 2019 et 2025, cette taxe sera passée de 17 à 65 euros la tonne !

Pour l'agglomération, la solution de facilité consisterait à reporter cette hausse sur les habitants du territoire, et donc à augmenter les impôts. Nous préférons sensibiliser, expliquer, motiver et convaincre : jeter moins et trier mieux, c'est l'intérêt de chacun d'entre nous !

Jetons moins, trions mieux !

Pour toute question sur la collecte et le traitement des déchets, un seul numéro : **0800 29 83 55** (appel non surtaxé)



Découvrez l'application BusInfo Ardenne Métropole

L'INFORMATION VOYAGEURS EN TEMPS RÉEL



Des actions partout, pour tous et tout le temps

La campagne d'actions et de sensibilisation d'Ardenne Métropole, lancée à l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets afin de bénéficier de la fenêtre médiatique de cet événement, est donc appelée à se poursuivre dans le temps, pour le moins jusqu'à la fin du présent mandat, soit 2026. Elle se compose de multiples initiatives dont au moins une inédite à l'échelle nationale.

- ◆ Création en interne d'une **application entièrement dédiée aux déchets** sur le territoire d'Ardenne Métropole, accessible depuis un smartphone. Chaque usager va pouvoir y trouver toutes les infos relatives à la collecte des déchets et aux services proposés pour les réduire : localisation des bennes à verre, calendriers de collecte, horaires d'ouverture des déchèteries, consignes de tri, emplacement des bennes à verre, demande de composteurs...



- ◆ Lancement de l'opération **"1 heure donnée par mon employeur pour jeter moins et trier mieux"**. Il s'agit d'une **première nationale** : Ardenne Métropole a donné la possibilité à ses agents de se libérer une heure, le 25 novembre, pour bénéficier d'une formation sur le tri, ses enjeux, les bonnes pratiques à adopter..., auprès des ambassadeurs communautaires du tri. D'autres sessions pourront être organisées et toutes les entreprises ou administrations du territoire qui le souhaiteront pourront, dans le même cadre, recevoir la visite de ces ambassadeurs.

- ◆ Distribution d'**autocollants spécifiques** à coller sur les bacs d'ordures ménagères et de tri (dans certains secteurs de Charleville-Mézières et Sedan ainsi que dans les communes concernées par la 1^{ère} phase de mise en place de la taxe incitative).

- ◆ Inciter les restaurants et commerces alimentaires à réduire leurs déchets : avec l'appui des associations commerciales de Charleville-Mézières et Sedan, Ardenne Métropole va promouvoir auprès des restaurateurs, boulangers, grandes surfaces..., l'application **"Too good to go"**, destinée à lutter contre le gaspillage alimentaire. Cette action s'accompagnera de la distribution d'un guide du magasin "zéro gaspillage" et d'un guide de l'acheteur "zéro déchet".

- ◆ Pour diminuer le nombre d'emballages, notamment en plastique, l'agglomération va proposer au prix d'un euro des **sacs de courses réutilisables**.

- ◆ Tableau de bord mensuel sur la collecte de verre et identification des secteurs géographiques où cette collecte peut être améliorée.

- ◆ Intervention sur le territoire des 58 communes membres de **6 animateurs** de la prévention et du tri d'Ardenne Métropole.

- ◆ Avec Valodéa, élaboration et distribution d'un kit spécifique d'information et de sensibilisation au **tri du verre**.

- ◆ Mise en place d'un nouvel habillage des bennes à verre, plus incitatif.

- ◆ Nettoyage régulier des abords de chaque benne à verre ; si besoin, amélioration de l'accès à ces bennes.

- ◆ Collecte en 24 heures de toute benne à verre signalée pleine au 0800 208 355 (numéro vert).

- ◆ Opération **"Immeuble test"** : il s'agit d'une action de sensibilisation au tri menée conjointement avec les bailleurs sociaux et privés en direction des locataires d'immeubles situés en secteur urbain.

- ◆ Permanences assurées par les animateurs de la prévention et du tri, sur une demi-journée, dans les mairies des communes membres.

Bien évidemment, ces différentes actions vont être menées sans préjudice pour les initiatives déjà prises par Ardenne Métropole en la matière : familles zéro déchet, distribution gratuite de composteurs, autocollant "Stop pub", adoption de poules...



2f
communication.



UTILISEZ LA VIDÉO POUR BOOSTER
VOTRE COMMUNICATION !

TOUTES NOS RÉALISATIONS VIDÉOS SUR NOTRE SITE
www.2fcommunication.fr

MÉDIATHÈQUES

Médiathèques communautaires

Modalités d'accueil pendant les vacances scolaires, du 20 décembre au 2 janvier :

lun. 20	mar. 21	mer. 22	jeu. 23	ven. 24	sam. 25
⊗	✔	ouverture à partir de 14 h		⊗	⊗

lun. 27	mar. 28	mer. 29	jeu. 30	ven. 31	sam. 1
⊗	✔	ouverture à partir de 14 h		⊗	⊗

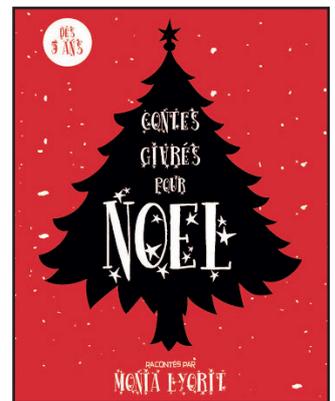
Plus d'informations :
mediatheques.ardenne-metropole.fr

Contes Givrés pour Noël (à partir de 5 ans)

Samedi 18 décembre

- ♦ 10 h - Médiathèque Voyelles Charleville-Mézières
- ♦ 14 h30 puis 16 h 30 - Médiathèque Ronde Couture - Charleville-Mézières

Ils sont givrés ces contes car il y fait froid. Contes du Nord et de l'hiver, on y croise des trolls, des créatures bizarres et des marmites magiques. Si ces contes sont givrés, ce n'est pas seulement à cause du climat et de la saison, c'est aussi, bien entendu, parce que la conteuse aime y mettre son grain de folie... En route vers les montagnes, le vent glacé et le gel !



pass COVID-19
sanitaire
obligatoire

CONSERVATOIRE

Prochains événements du Conservatoire Musique et Danse Ardenne Métropole

Mardi 7 décembre à 18 h 30

Auditions des classes de clavecin et de piano - Auditorium du Conservatoire - Charleville-Mézières

Vendredi 10 décembre à 18 h 30

Microgramas (musique équatorienne) Place Ducale - Charleville-Mézières

Samedi 11 décembre à 14 h - Cuiures de Noël - Place Ducale - Charleville-Mézières

Mercredi 15 décembre - Auditions

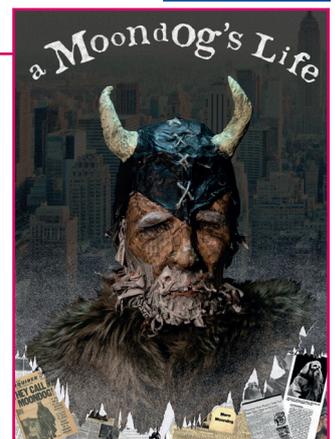
- ♦ à 11 h et 14 h - classe de percussions
 - ♦ à 19 h 30 - classe de chant
- Auditorium du Conservatoire Charleville-Mézières

Jeudi 16 décembre à 18 h

On en pince pour la harpe et la guitare Salle la Passerelle / Centre Social André Dhôtel - Charleville-Mézières

Mercredi 22 décembre à 17 h - Spectacle A Moondog's Life - Pôle Culturel - Sedan

Suivez l'actualité du Conservatoire sur www.ardenne-metropole.fr



pass COVID-19
sanitaire
obligatoire

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Centre aquatique Bernard Albin Charleville-Mézières

- ♦ Petit déjeuner offert

Dimanche 12 décembre - 9 h > 11 h 30
Baptêmes de plongée proposés par Subaqua de 10 h à 12 h

- ♦ Mercredi 15 décembre

Ouverture au public à 11 h (au lieu de 10 h 30)

- ♦ Modalités d'accueil du 20 décembre au 2 janvier :

lun. 20 27	mar. 21 28	mer. 22 29	jeu. 23 30	ven. 24 31	sam. 25 31	dim. 26 2
✔	✔	✔	✔	⊗	⊗	⊗
10 h > 17 h		7 h 30 > 8 h 45		10 h > 14 h		
18 h > 19 h30		10 h > 17 h				
		18 h > 19 h 30				

Piscine de la Ronde Couture Charleville-Mézières

- ♦ Du 20 décembre au 2 janvier

⊗ fermée (réouverture mardi 4 janvier)

Centre aquatique de Sedan

- ♦ Soirée sophrologie

Mercredi 15 décembre de 17 h à 20 h

- ♦ Compétition - 18 et 19 décembre - Meeting organisé par le SNS - Centre ouvert au public le 18 décembre de 9 h à 12 h 30

- ♦ Du 20 décembre au 2 janvier :

⊗ fermé pour vidange.

Patinoire Elena Issatchenko Charleville-Mézières

- ♦ Soirée années 80-90-2000

Samedi 18 décembre à partir de 20 h 30

- ♦ Tournoi de France de patinage artistique les 11 et 12 décembre

- ♦ Modalités d'accueil du 20 décembre au 2 janvier :

lun. 20 27	mar. 21 28	mer. 22 29	jeu. 23 30	ven. 24 31	sam. 25 1	dim. 26 2
✔	✔	✔	✔	✔	⊗	⊗
10 h > 12 h	10 h > 12 h	10 h > 12 h	10 h > 12 h	10 h > 12 h		
14 h > 17 h 30	14 h > 17 h 30	14 h > 17 h 30	14 h > 17 h 30			
	20 h 30 > 22 h 45					



pass COVID-19
sanitaire
obligatoire

Suivez l'actualité des équipements sur ardenne-metropole.fr et sur centresaquatiques.ardenne-metropole.fr

COLLECTES DES DÉCHETS



Les 9 déchèteries du territoire seront fermées les samedis 25 décembre et 1^{er} janvier.

Les calendriers 2022 des collectes (ordures ménagères et tri) sont en cours de diffusion dans les communes du territoire. Retrouvez le calendrier 2022 de votre commune sur www.ardenne-metropole.fr



2022